



CONTRAT D'ENGAGEMENT SOLIDAIRE Fromages et produits laitiers de vache

1. Le présent contrat est signé entre :

L'Amapien / l'Amapienne :

Prénom :
Nom :
Résidant :
N° de téléphone :
Adresses mails :

et

Le producteur / la productrice :

Jean-Marie Beaudoin et Annabelle
Nom : Fromagerie Jean-Marie BEAUDOIN
3 rue André Picard 60220 St Samson la poterie
N° de téléphone : 03.44.13.25.12
Adresse mail : beaudoin.jm@orange.

2. Les engagements :

Engagements communs :

- Respecter les principes et engagements définis dans la **Charte des AMAP**.
- Partager les risques et bénéfices naturels liés à l'activité agricole et faire part au collectif des soucis rencontrés.
- Se concerter avant toute décision qui entraînerait un changement majeur dans les engagements. En cas de situation exceptionnelle (catastrophe climatique...), les conditions d'application de ce contrat pourront être revues lors d'une réunion spécifique à cette situation, réunissant les adhérent.es, le producteur ou la productrice et éventuellement un représentant du réseau régional des AMAP.

Engagements du producteur, de la productrice

- Livrer des produits frais, accessibles et de qualité, issus de sa ferme.
- Pratiquer une agriculture respectueuse du vivant, en référence aux fondamentaux de l'agriculture biologique.
- Être transparente sur ses méthodes de travail et les prix, prendre en compte les remarques et besoin des amapiennes, les prévenir en cas d'événements exceptionnels et donner régulièrement des nouvelles de sa fromagerie.
- Être le plus présente possible aux distributions et accueillir les amapiennes sur le lieu de production.

Engagements de l'Amapien, de l'Amapienne :

- Avoir rempli le bulletin d'adhésion et être à jour de sa cotisation à l'association.
- Préfinancer la production.
- Récupérer ou faire récupérer ses produits lors des livraisons (pas de remboursement ou de stockage possible en cas de non-retrait).
- Tenir systématiquement le ou la référente du contrat informée en cas de problème.
- Assurer au moins une permanence de distribution par contrat.

3. Les référents du contrat et leur rôle :

Prénom et Nom : MOREAU Florent **Coordonnées :** florentmoreau@hotmail.com

- Être le lien exclusif et obligatoire entre le producteur/la productrice et les amapiennes.
- Établir le contrat avec le/la producteur/trice et fixer avec lui/elle les dates de distribution.
- Répondre aux questions des amapiennes concernant le contrat.
- Réceptionner les contrats et les paiements.
- Être un maximum présent sur les distributions.
- Organiser quand cela est possible une visite du lieu de production.

4. Les horaires et le lieu de distribution :

La livraison des paniers aura lieu tous les vendredis entre 18 h00 et 19h30. Le lieu de distribution changera

périodiquement, il sera communiqué, à l'avance, par mail.

5. La durée du contrat :

Le contrat court du 16 Avril 2020 au 4 décembre 2020, correspondant à 8 livraisons. Il n'y aura pas de livraison au mois d'août. Fréquence des livraisons : mensuelle

6. Les produits :

Produits	Prix	17 Avril 2020	8 Mai 2020	5 juin 2020	3 juillet 2020	TOTAL
Panier	9,80 €					
Lait (1 l)	1,30 €					
Yaourt (50 cl)	2,10 €					
Fromage blanc (50 cl)	2,60 €					
Petit frais	2,40 €					
Gros frais	4,30 €					
Lulu ail & fines herbes	3,20 €					
Bray nature	3,30 €					
Bray au lin	3,40 €					
Sullybert	2,70 €					
Fontenot	2,70 €					
1/3 de tomme bi-goût	9,50 €					
1/3 de tomme au foin	9,50 €					
1/3 de tomme au cidre	9,50 €					
TOTAL						

Produits	Prix	4 septembre 2020	2 octobre 2020	6 novembre 2020	4 décembre 2020	TOTAL
Panier	9,80 €					
Lait (1 l)	1,30 €					
Yaourt (50 cl)	2,10 €					
Fromage blanc (50 cl)	2,60 €					
Petit frais	2,40 €					
Gros frais	4,30 €					
Lulu ail & fines herbes	3,20 €					
Bray nature	3,30 €					
Bray au lin	3,40 €					
Sullybert	2,70 €					
Fontenot	2,70 €					
1/3 de tomme bi-goût	9,50 €					
1/3 de tomme au foin	9,50 €					
1/3 de tomme au cidre	9,50 €					
TOTAL						

- Paniers : 1/4 Tomme (env. 400 g au foin et/ou au cidre, à la discrétion de Jean-Marie Beaudoin) + 1 crème fraîche 25 cl.
- Produits au détail : Lait (1 l), Yaourt (50 cl), Fromage blanc 1/2 écrémé (50 cl), Petit frais, Gros frais, Bray nature, Bray au lin, Sullybert, Fontenot, 1/3 tomme (env. 530 g), Lulu (fromage frais ail et fines herbes).

En cas de rupture de stock, le producteur se réserve la possibilité de remplacer tomme au foin par tomme au cidre et Sullybert par Fontenot (ou inversement).

DLC : 5 jours pour le lait, 7 jours pour les petits frais DLUO : 2 semaines pour les tommes, les sully et 8 semaines pour les Bray. Crèmerie, c'est noté dessus. Compositions : Lait : lait cru entier et bio de vache. Yaourt : lait entier et bio de vache et ferments. Crème fraîche : crème de lait cru et bio de vache et ferments. Fromage blanc: lait cru entier et bio de vache et ferments et présure. Sullybert, Fontenot et Bray : lait cru entier et bio de vache et ferments et présure et sel. Tomme au foin (ou au cidre) : lait cru entier et bio de vache et ferments et présure et sel et foin bio (cidre bio).

* Bi-goût = 1/6 tomme au cidre +1/6 tomme au foin.

7. Les modalités de paiement :

Nom de la banque	N° chèque	Montant	Mois de remise en banque

Le(s) chèque(s) doit(vent) être libellé(s) à l'ordre de : **Jean-Marie Beaudoin.....**

L'Amapien - l'Amapienne :		Le producteur - la productrice :	
Nom :	Prénom	Prénom :	Nom :
Le.....à.....		Le.....à.....	
Signature.....		Signature.....	

Visa du référent :

Pensez à conserver une copie/photo de votre contrat